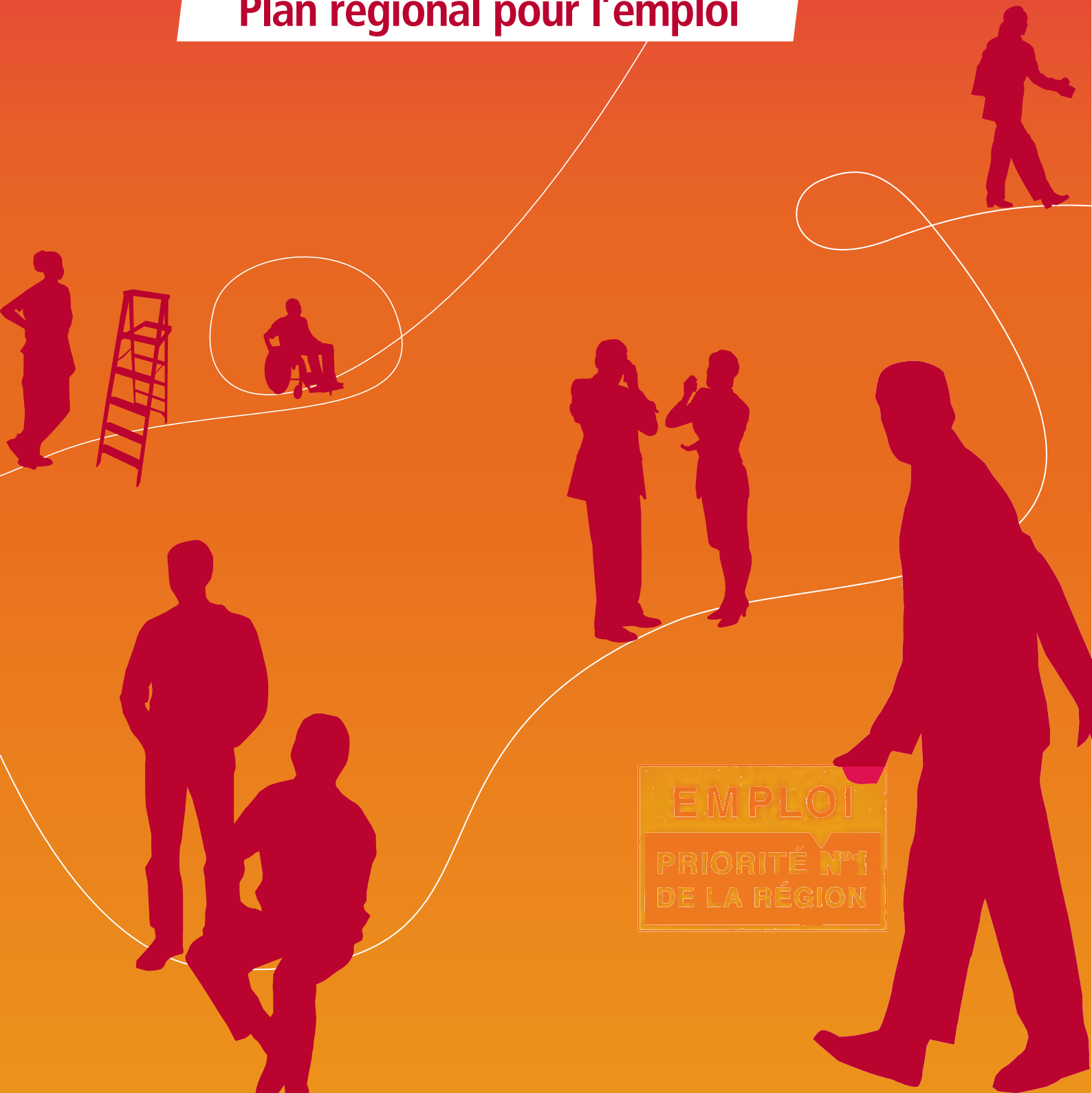


Plan régional pour l'emploi



EMPLOI
PRIORITÉ N°1
DE LA RÉGION



La Région se mobilise en faveur de l'emploi durable

En adoptant le Plan régional pour l'emploi en novembre 2004, le Conseil régional a affiché sa détermination à œuvrer activement en faveur de l'emploi durable en Rhône-Alpes. Les 21 mesures prévues dans ce plan sont aujourd'hui opérationnelles. Elles ont connu progressivement des applications concrètes dans la vie de milliers de Rhônalpins qui ont retrouvé le chemin de l'emploi ou sécurisé leur parcours professionnel.

Le Plan régional pour l'emploi poursuit trois grands objectifs :

- **faire accéder à l'emploi durable les publics qui en sont le plus éloignés et favoriser le progrès des compétences et des qualifications.**

Le développement de l'apprentissage et la mise en place des Contrats d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED) y contribuent tout particulièrement,

- **accompagner le développement et la compétitivité des entreprises** grâce à l'innovation et à un soutien à l'investissement. C'est dans ce cadre que nous avons créé le dispositif IDéclic ou le Fonds régional pour l'emploi,

- **mettre en œuvre la territorialisation de nos politiques d'emploi et de formation** en confortant le dialogue social. Cette volonté trouve sa pleine expression dans la mise en place des 27 Contrats territoriaux emploi formation (CTEF) sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

En matière d'emploi et de développement économique, la Région ne peut pas et ne veut pas agir seule. C'est pourquoi, nous nous sommes attachés à bâtir le Plan régional pour l'emploi sur une très large concertation avec l'Etat et l'ensemble des organisations syndicales d'employeurs et de salariés. Cette démarche partenariale impulsée à travers la conférence pour l'emploi, initiative unique en France, nous a permis de disposer d'une feuille de route partagée. Le dialogue social, la convergence des volontés et la coordination des moyens sont le gage d'une efficacité renforcée de la politique conduite en Rhône-Alpes pour l'emploi et contre le chômage.



Jean-Jack Quayranne

Président de la Région Rhône-Alpes
Ancien ministre

Sommaire

I – L’insertion et le développement des compétences 4–8

Contrat d’aide et de retour à l’emploi durable (CARED)	5
Développement de l’apprentissage.....	5
Parcours individualisés d’accès à la qualification et à l’élévation des compétences	6
Vers une sécurisation des parcours professionnels des Rhônealpins	7
Mixité et égalité professionnelle	8

II – Le développement économique 9–14

Schéma régional de développement économique et observatoire des mutations économiques	10
Soutien à la création d’entreprise et à la transmission / reprise d’entreprises	10, 11
Fonds régional pour l’emploi	12
Renforcement du tissu économique régional au service de l’emploi et du développement durable des territoires.....	12
Agence régionale de développement et d’innovation	13
Développement de l’économie sociale et solidaire.....	13
Emplois tremplins dans la vie associative	14
Emplois saisonniers dans le tourisme	14

III – La territorialisation des politiques emploi formation 15–19

Contrat territorial emploi formation (CTEF).....	16, 17
Dispositifs régionaux de l’emploi et de la formation.....	18
Commission régionale d’évaluation et de suivi des fonds régionaux accordés aux entreprises	18
Dialogue social territorial	19



L'insertion et le développement des compétences



Compétente dans le domaine de la formation professionnelle et du développement économique, la Région souhaite, en concertation avec les autres acteurs territoriaux, définir des modes d'action et d'intervention plus souples, mieux adaptés aux besoins des entreprises et des publics, servant l'emploi et le développement des entreprises et des territoires.

Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable : CARED

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 JANVIER 2005 N°05-02-066
MESURE I-1 « LE CONTRAT D'AIDE ET DE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE (CARED) »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Le CARED a pour objectif de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, de permettre l'accès à des emplois disponibles clairement identifiés, offrant une insertion durable aux demandeurs d'emploi en difficulté.

Le CARED est destiné aux jeunes et aux adultes demandeurs d'emploi rhônalpins qui éprouvent des difficultés dans l'accès à une insertion professionnelle durable du fait d'un manque d'expérience professionnelle ou d'une qualification insuffisante ou non reconnue, d'un handicap physique, de facteurs d'exclusion ou de discrimination de toutes natures. Le CARED comporte une période de formation préalable à l'embauche dont le contenu est déterminé en concertation avec le futur employeur.

L'entreprise peut appartenir au secteur privé ou à celui de l'économie sociale et solidaire. Les branches et les syndicats professionnels, les groupements d'employeurs peuvent également s'engager dans une convention CARED.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Qualification et développement des compétences (Voir les contacts en dernière page)



Chiffres-clés

3 222 EMPLOIS NOUVEAUX GRÂCE AU CARED DEPUIS MAI 2005 GRÂCE À 401 CONVENTIONS SIGNÉES AVEC DES EMPLOYEURS*

70 % SONT DES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉS (CDI).

* AU 30/11/06

Développement de l'apprentissage

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 7 ET 8 AVRIL 2005 N°05-02-268
MESURE I-3 « LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE SUR LES PREMIERS NIVEAUX DE QUALIFICATION » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Le Plan régional pour l'emploi prévoit un développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage. Objectif : passer de 32 000 à 50 000 apprentis en Rhône-Alpes d'ici 5 ans.

Troisième budget de la Région avec 160 millions d'euros, l'apprentissage bénéficie avec le Plan régional pour l'emploi de nouvelles mesures de soutien : création de centres de formation d'apprentis (CFA) supplémentaires, augmentation de la capacité d'accueil des 63 CFA régionaux, adoption d'une nouvelle politique de financement et d'aides incitatives aux employeurs et aux apprentis, mesures d'amélioration de la qualité des formations et des conditions d'accueil dans les CFA... De plus, une prime de 1 000 euros est accordée aux jeunes apprentis qui se dirigent vers des branches professionnelles en déficit de main d'œuvre (BTP, hôtellerie restauration, mécanique...).

Contact : Direction de l'Apprentissage

38 822 APPRENTIS EN RHÔNE-ALPES*

52 % AU NIVEAU V (CAP, BEP,...) ET 26 % AU NIVEAU IV (BAC,...)

* AU 31/12/06

La semaine de l'apprentissage en Rhône-Alpes

Initiée en 2006 par la Région en collaboration avec l'Etat, les Centres de formations d'apprentis (CFA) et les chambres consulaires, la semaine de l'apprentissage a lieu tous les ans au mois de mars sur l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes. C'est l'occasion de découvrir des métiers accessibles en alternance grâce aux démonstrations, portes ouvertes, permanences d'accueil, tables rondes et débats qui sont organisés dans toutes les villes de Rhône-Alpes.



Parcours individualisés d'accès à la qualification et à l'élévation des compétences

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JUILLET 2005 N° 05-02-590
MESURE I-4 « LE SOUTIEN AUX DÉMARCHES INDIVIDUELLES D'ÉLEVATION DES COMPÉTENCES »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Afin de répondre aux nouveaux enjeux du marché du travail, la Région a redéfini son intervention pour mieux adapter la formation professionnelle au regard des besoins de chaque personne.

Les objectifs prioritaires de l'intervention régionale visent à :

- faire évoluer l'offre d'orientation et de formation qui prépare à une qualification,
- mieux structurer l'offre de formation qualifiante sur le territoire,
- soutenir les démarches de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

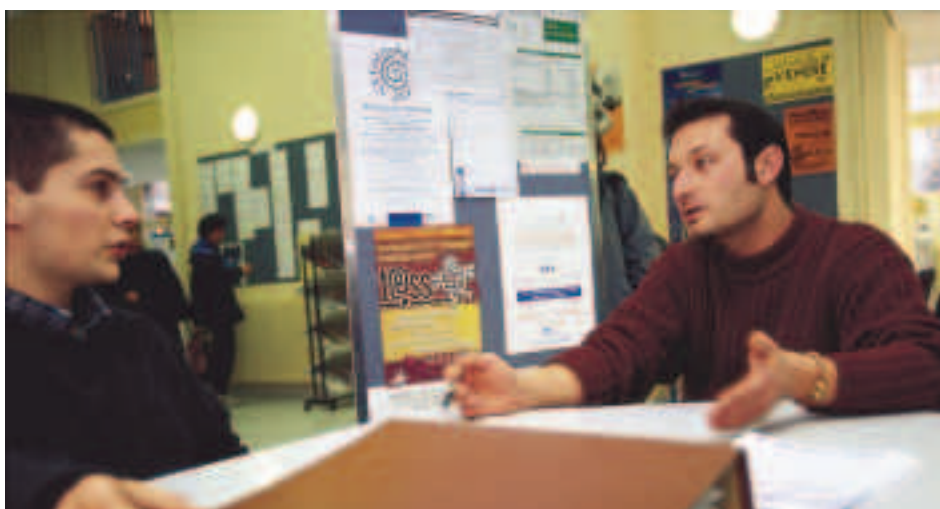
De nouveaux dispositifs

_ Le programme « **Actions Orientation Formation** » (AOF) a pour but de faciliter l'insertion des jeunes dans le marché du travail. Il permet ainsi de développer des habiletés sociales, d'acquérir ou de consolider les savoirs de base, de définir un projet professionnel, de découvrir les métiers, le monde du travail et de l'entreprise. L'orientation des jeunes vers le dispositif AOF est assurée par les réseaux d'accueil, d'information et d'orientation, les missions locales en particulier.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Orientation et connaissance des métiers

_ **Le Pass VAE** permet aux Rhônalpins engagés dans une démarche de validation des acquis de l'expérience de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour préparer leur passage devant le jury. La Région peut accorder une aide de 600 euros maximum pour un accompagnement de 10 à 20 heures. Des Points relais conseils VAE, répartis sur tout le territoire, peuvent renseigner le public sur les démarches à effectuer.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Qualification et développement des compétences



Chiffres-clés

595 PASS VAE* ONT DÉJÀ PERMIS À DES SALARIÉS OU DES DEMANDEURS D'EMPLOI D'ÊTRE ACCOMPAGNÉS DANS LEUR DÉMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE.

* AU 30/11/06



Vers une sécurisation des parcours professionnels

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2005 N°05-00-918

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI :

MESURE I-5 « LE SOUTIEN À LA RECONVERSION DES SALARIÉS MENACÉS DANS LEUR EMPLOI »

MESURE I-6 « LE DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES PME/PMI »

S'appuyant sur ses attributions en matière d'économie et de formation, la Région a pris de nouvelles initiatives pour tendre vers une sécurisation de l'emploi et prévenir ainsi les drames humains que constituent les licenciements économiques.

Cette nouvelle politique s'articule autour de trois axes :

Anticiper les conséquences des mutations économiques sur les ressources humaines, à travers une cellule régionale de veille, d'anticipation et d'action dans les domaines économiques et industriels.

Développer la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et des compétences dans les entreprises. Avec le dispositif SECURISE'RA, la Région incite les entreprises – de moins de 250 salariés, et en priorité celles de moins de 50 salariés – à s'engager dans des actions de gestion prévisionnelle des ressources humaines autour d'axes prioritaires : le recrutement et l'intégration des salariés, la lutte contre les discriminations à l'embauche, la régression des situations de précarité et l'accompagnement des mutations, la mobilité des salariés, la gestion des âges...

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

Soutenir la reconversion et l'accompagnement des salariés licenciés économiques

La Région apporte son soutien aux démarches de reconversion des salariés devenus demandeurs d'emploi à la suite d'un licenciement économique et en particulier en cas de carence de l'employeur. Elle a notamment créé un « **PASS reconversion qualifiant et pré qualifiant** » pour les publics prioritaires : les salariés de plus de 50 ans, les travailleurs handicapés et les femmes ayant peu ou pas de qualification professionnelle. Ce PASS permet de mobiliser des actions de formation individuelle ou collective au plus près des besoins des personnes et dans un souci de proximité, les bénéficiaires étant souvent peu mobiles.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle

Chiffres-clés

750 000 € SERONT MOBILISÉS
PAR LA RÉGION EN 2007
POUR ENCOURAGER
LE DÉVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES ET
DES COMPÉTENCES DANS
LES ENTREPRISES AVEC LE
DISPOSITIF SECURISE'RA.



Mixité et égalité professionnelle

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 23 ET 24 JUIN 2005 N°05-02-474
MESURE I-7 « LA MIXITÉ ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
ET LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Les femmes sont encore trop souvent victimes de discrimination sur le marché du travail. C'est pourquoi la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe fondamental du Plan régional pour l'emploi. La Région a également pris des mesures spécifiques afin de favoriser l'équité tant pour l'accès à la formation que pour l'insertion vers un emploi durable.

Un CARED au féminin

Afin de soutenir le public féminin dans l'accès à l'emploi et à la formation, la Région renforce la mise en œuvre du CARED en leur faveur. Ce volet spécifique s'adresse aux Rhônalpines qui éprouvent des difficultés dans l'accès ou le retour à l'emploi.

Une aide à la garde d'enfant de 300 euros et une aide à la mobilité de 100 euros pour les femmes qui rencontrent des difficultés dans leur recherche d'emploi durable, du fait de leurs charges familiales ou de problèmes de mobilité. Cette aide concerne uniquement les femmes bénéficiant d'un parcours CARED. Les dossiers de demande d'aides sont délivrés par les réseaux d'accueil, d'information et d'orientation et validés par les CIDF (Centres d'Information sur le Droit des Femmes) dans chaque département.

Une aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises : prise en charge pour un montant maximum de 50 % des coûts afférents à l'aménagement des locaux, des postes de travail ou de l'environnement de travail, avec un plafonnement à 7 000 euros. Cette aide est versée à l'entreprise qui réalise des aménagements spécifiques de ses locaux pour l'accueil des femmes (voir aussi le dispositif CARED en page 5).

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Accompagnement et développement de l'emploi



Le prix « Égalité Rhône-Alpes » dans l'apprentissage et l'enseignement professionnel

De nombreuses filières professionnelles restent majoritairement masculines ou féminines. La Région s'engage donc volontairement dans le soutien aux élèves et aux établissements par la création du prix « Égalité Rhône-Alpes ». Il s'adresse aux élèves inscrites ou inscrits en année terminale de CAP, BEP, Bac Pro, en CFA ou lycée d'enseignement professionnel, dans les spécialités marquées par l'absence de mixité.

Contact : Direction de l'Apprentissage

Le développement économique



La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, affirme le rôle de coordination des Régions en matière de développement économique. La Région Rhône-Alpes met en œuvre activement ses compétences en accentuant certains volets de son action économique : le renforcement du tissu industriel, la reprise et la transmission d'entreprise, le développement des entreprises, l'économie sociale et solidaire ainsi que l'innovation sous toutes ses formes.

Schéma régional de développement économique et observatoire des mutations économiques

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 9 ET 10 NOVEMBRE 2005 N°05-04-802

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI :

- MESURE II-1 « L'ADOPTION D'UN SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

- MESURE III-5 « L'INSTALLATION D'UN OBSERVATOIRE DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES »

La loi du 13 août 2004 a confié aux Régions le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique (SRDE) à titre expérimental et pour une durée de cinq ans. Dans le cadre de son Plan régional pour l'emploi, la Région Rhône-Alpes a décidé de conduire cette démarche en impliquant l'ensemble des partenaires économiques et sociaux.

Après avoir organisé une concertation avec les départements, les communes et leurs groupements, les chambres consulaires et les partenaires sociaux, le SRDE a été adopté par le Conseil régional en novembre 2005.

L'objectif général de ce schéma est de définir et de mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique. Le SRDE doit contribuer à l'adaptation des emplois proposés aux Rhônalpins aux mutations de l'environnement économique et social, et à la répartition équitable de ces emplois sur le territoire régional. Le schéma traite ainsi les sujets urgents tout en engageant des actions structurantes pour le long terme.

Par ailleurs, la Région copréside désormais, aux côtés de l'Etat, l'observatoire régional des mutations économiques. Car bien connaître l'impact des mutations économiques sur l'économie régionale et l'emploi, c'est mieux anticiper et mieux adapter les interventions de la Région et celles de ses partenaires.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

Soutien à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 19 ET 20 MAI 2005

N°05.04.377 « POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE »

N°05.04.378 « POLITIQUE DE SOUTIEN À LA TRANSMISSION / REPRISE D'ENTREPRISES »

- MESURE II-2 « L'AIDE À LA CRÉATION, LA REPRISE ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

La création d'entreprise contribue à la vitalité économique d'une région et permet le développement de nouveaux secteurs d'activité. Elle favorise la création d'emplois et de richesses. C'est pourquoi, la Région a souhaité mettre en œuvre des politiques plus adaptées aux besoins des créateurs et repreneurs d'entreprises, en particulier s'ils sont demandeurs d'emploi ou en situation précaire.

La Région a décidé :

- d'apporter des aides au financement de la création d'entreprise, en confortant notamment les fonds propres ;
- de favoriser l'accompagnement des jeunes chefs d'entreprises par des réseaux de professionnels ou des cabinets spécialisés et de mettre en place un parrainage par des chefs d'entreprises confirmés ;
- d'accompagner par la formation les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise afin d'améliorer la pérennité des entreprises créées ou transmises.



De nouveaux dispositifs pour favoriser la création / reprise d'entreprises

Près de 50 000 entreprises seront à transmettre dans les 10 ans en Rhône-Alpes en tenant compte seulement de l'âge actuel du dirigeant. Au regard de l'importance du phénomène sur l'économie régionale, la Région a décidé de faciliter les opérations de transmission et d'assurer une meilleure pérennité des entreprises reprises.

_ IDéclic Prim'

Dispositif de soutien à la création d'entreprises destiné aux porteurs de projet qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique (demandeurs d'emplois, public fragilisé).

La mise en œuvre d'IDéclic Prim' a été confiée à l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).

Contact : ADIE : 0800 800 566 (Numéro vert)

_ IDéclic Prêt d'Honneur

La Région Rhône-Alpes soutient sur son territoire les associations de prêts d'honneur labellisées et participe au financement de leurs fonds de prêt. Ces associations ont pour mission de favoriser la création et la reprise d'entreprises et d'agir pour assurer à ces nouvelles entreprises une plus grande pérennité.

Téléchargez la liste des associations labellisées IDéclic Prêt d'Honneur sur :

www.rhonealpes.fr

_ IDéclic Potentiel et IDéclic Potentiel +

Dispositifs d'avances remboursables accessibles pour soutenir les premiers développements des entreprises industrielles, d'artisanat de production ou de service à l'industrie. IDéclic Potentiel + est plus spécialement destiné aux PME innovantes en phase de pré-amorçage et ayant besoin de financer un projet ayant un fort enjeu stratégique.

_ IDéclic Transmission

IDéclic Transmission intervient pour les opérations de reprises d'entreprises pour lesquelles l'acceptation des concours bancaires est la plus délicate : entreprises situées en milieu rural et dans les bassins en crise, secteurs d'activités peu attractifs, situation financière de l'entreprise fragile.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies



Sur le Web

www.reprendre-en-rhonealpes.fr, le portail des transmissions d'entreprises en Rhône-Alpes

Le site Internet créé par la Région Rhône-Alpes et ses partenaires permet d'accéder en quelques clics à la totalité des offres de reprises d'entreprises sur le territoire rhônalpin !

Près de 6 000 visiteurs tous les mois !

Chiffres-clés

1 000 IDÉCLIC PRIM' ONT ÉTÉ ACCORDÉES
AU 22 JANVIER 2007.

586 PRÊTS D'HONNEUR ONT ÉTÉ
OCTROYÉS EN RHÔNE-ALPES PAR
LES 35 ASSOCIATIONS LABELLISÉES
IDÉCLIC PRÊT D'HONNEUR, DU
1^{ER} JANVIER 2006 AU 30 JUIN 2006.

154 DOSSIERS IDÉCLIC TRANSMISSION
ONT ÉTÉ GARANTIS EN UN AN POUR
UN MONTANT TOTAL DE PRÊTS DE
21,2 MILLIONS D'EUROS. CES PROJETS
DE REPRISE ONT POTENTIELLEMENT
PERMIS LA SAUVEGARDE OU LA
CONSOLIDATION DE 1 211 EMPLOIS.



Fonds régional pour l'emploi

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 12 ET 13 OCTOBRE 2006 N°06-04-735
MESURE II-3 « LE FONDS RÉGIONAL EMPLOI FORMATION » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Parce que toutes les entreprises n'ont pas un accès égal au crédit bancaire, la Région Rhône-Alpes a souhaité impulser une dynamique nouvelle de nature à changer les relations entre les banques et les entreprises. Le Fonds Régional pour l'Emploi (FRERA) vise à une utilisation des fonds publics plus efficace et à une plus grande mobilisation des crédits bancaires au service de l'emploi et de l'activité économique.

Le FRERA a vocation à accompagner des entreprises ayant des difficultés d'accès au crédit avec 3 objectifs :

- favoriser la création et le maintien d'emplois durables et de qualité ;
- permettre un meilleur accès au crédit pour les PME-TPE ;
- impliquer les banques et les établissements financiers spécialisés dans le financement des entreprises ayant un réel projet de développement.

Lors de la sollicitation d'un crédit par une entreprise, la Région peut prendre en charge, grâce au FRERA, une partie du coût de l'opération en échange d'engagements sur l'emploi. Plus le projet favorise une croissance riche en emploi et en formation, plus l'intervention du FRERA est importante. Le fonds régional s'attache donc à promouvoir des emplois pérennes et de qualité, inscrits dans une politique des ressources humaines dynamique intégrant les enjeux du bassin d'emploi.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies



Chiffres-clés

2 MILLIONS D'EUROS SONT PRÉVUS EN 2007 POUR ALIMENTER LE FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI (FRERA)

Renforcement du tissu économique régional au service de l'emploi et du développement durable des territoires

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 6 ET 7 OCTOBRE 2005 N°05-00-709
MESURE II-4 « LE RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Le dispositif PERIC (Partenariat, Economie, Recherche, Innovation et Compétitivité) a mis en œuvre une dynamique régionale qui démultiplie les partenariats et réseaux entre entreprises et acteurs économiques. Cette démarche permet de conforter et de coordonner l'ensemble des politiques régionales de développement économique, de recherche et d'innovation pour soutenir l'innovation et la compétitivité de l'industrie.

Cette politique constitue pour Rhône-Alpes une ambition forte au service de l'emploi et du développement durable des territoires. La démarche PERIC poursuit 3 grandes ambitions :

- rénover les relations d'alliance entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants ;
- soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises en favorisant par exemple la constitution de nouveaux clusters et le développement des pôles de compétitivité ;
- élever le potentiel productif régional par l'innovation et le développement industriel des PME.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

Agence régionale de développement et d'innovation (ARDI)

MESURE EN COURS DE RÉALISATION
PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI :
MESURE II-5 « LA CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION (ARDI) »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Sur le champ de l'innovation, de la valorisation et du transfert de technologie, il existe aujourd'hui des dispositifs multiples : pôles et agences technologiques, incubateurs, structures d'intervention en fonds propres, etc. L'action de la Région vise à assurer une meilleure coordination des dispositifs actuels consacrés à la recherche et à l'innovation pour les rendre plus efficaces et plus lisibles.

Le Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche, adopté les 7 et 8 avril 2005, dresse les contours de cette agence régionale. La création de l'ARDI est prévue pour le 1^{er} semestre 2007. Ses missions seront les suivantes :

- actions d'innovation : valorisation, transfert et technologie, accompagnement des entreprises ;
- ingénierie, animation et coordination des actions collectives régionales ;
- animation du dispositif de créations d'entreprises innovantes.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

Développement de l'économie sociale et solidaire

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 19 ET 20 MAI 2005 N°05-04-379
MESURE II-6 « LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Le secteur de l'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi salarié régional. L'objectif de la Région est de permettre le développement de l'économie sociale et solidaire sur de nouveaux champs, sur lesquels il existe une demande sociale forte et qui ne sont actuellement couverts ni par les initiatives privées ni par le domaine public.

IDéclic Solidaire vise à soutenir les initiatives créatrices d'emploi dans le champ de l'économie solidaire, à favoriser la reprise d'entreprise par les salariés et à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Il s'articule autour de 5 axes :

- un **appel à projet permanent** pour financer des projets économiques innovants, portés par des associations, des mutuelles ou des coopératives, qui permettent la création d'emplois stables et pérennes ;
- un dispositif d'**avances remboursables** pour appuyer les initiatives des structures de l'économie sociale et solidaire ainsi que celles de l'insertion par l'économie en leur donnant les moyens de disposer de fonds propres adaptés à leur activité ;
- une aide au **recours au conseil** pour permettre aux entreprises de recourir aux conseils extérieurs pour développer leur offre d'insertion ;
- une aide à l'**immobilier** pour stabiliser et consolider les structures d'insertion existantes et permettre l'implantation de nouvelles activités d'insertion sur des zones qui en sont démunies ;
- une aide à la **promotion** de l'économie sociale et solidaire pour soutenir les actions de valorisation, de sensibilisation et de promotion mises en œuvre.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies



Chiffres-clés

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN RHÔNE-ALPES, C'EST :
52 700 ÉTABLISSEMENTS,
DONT 42 135 ASSOCIATIONS,
8 325 COOPÉRATIVES...

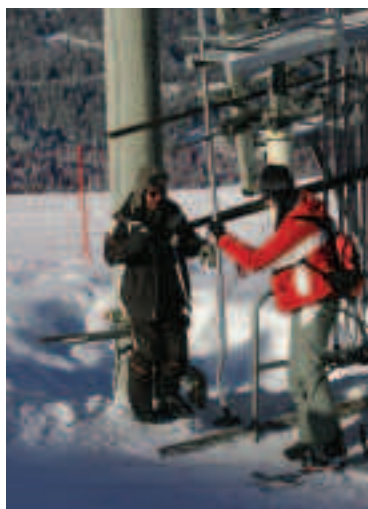
10 % DE L'EMPLOI SALARIÉ RÉGIONAL

Chiffres-clés

356 AIDES AU POSTE VOTÉES*
DEPUIS JUILLET 2005

* AU 30/11/06

**LE SECTEUR DU TOURISME EN
RHÔNE-ALPES, C'EST :**
100 000 SALARIÉS À TEMPS PLEIN
50 000 SAISONNIERS



Emplois tremplins dans la vie associative

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2004 N°04-02-740
MESURE I-2 « LES EMPLOIS TREMPLENS DANS LA VIE ASSOCIATIVE EN RHÔNE-ALPES »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Afin de soutenir le monde associatif, la Région a mis en place le dispositif « emplois tremplins dans la vie associative » qui permet à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle ou de consolider une expérience fractionnée, en occupant un poste au sein d'une association.

Le dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, résidant en Rhône-Alpes, sans expérience professionnelle ou ayant travaillé moins de six mois dans les dix-huit derniers mois ou bénéficiaires de l'allocation parent isolé. Les personnes reconnues travailleurs handicapés, sans distinction d'âge ou d'expérience professionnelle, ont également accès de droit aux emplois tremplins.

Il existe deux types d'aides :

- **une aide au poste**, pour une durée de 4 ans maximum, d'un montant de 10 000 euros les deux premières années, 6 000 euros la troisième année et 4 000 euros la quatrième année ;
- **une aide à la formation** et à la professionnalisation de l'emploi tremplin et du tuteur de 1 500 euros maximum pour chaque bénéficiaire de l'emploi tremplin.

L'association doit avoir un projet de développement ou un accroissement temporaire d'activité dont la réalisation nécessite une ou plusieurs embauches.

Contact : Direction de l'emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Accompagnement et développement de l'emploi

Emplois saisonniers dans le tourisme

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 MARS 2006
MESURE II-7 « LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU TOURISME »
DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Avec 100 000 salariés à temps plein et 50 000 saisonniers, le tourisme est un enjeu considérable pour la région Rhône-Alpes. Or, le dynamisme de ce secteur réside en grande partie dans la formation et la qualification des salariés. La Région souhaite ainsi répondre aux enjeux de professionnalisation des emplois du tourisme, garant du développement et du rayonnement de ce secteur.

La Région a adopté un plan global de la saisonnalité en vue d'apporter ou de susciter des réponses concrètes à chacune des difficultés rencontrées par les travailleurs saisonniers en Rhône-Alpes. Une large concertation a débouché sur les 1^{ères} assises de la saisonnalité le 20 octobre 2005 et sur l'élaboration d'une délibération cadre adoptée à l'assemblée plénière de mars 2006. Cette dernière propose des réponses aux questions des travailleurs saisonniers, qu'elles concernent l'accès à l'information, l'habitat, le logement, la mobilité, la formation professionnelle, la santé, les conditions de vie sociale, professionnelle et culturelle.

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

La territorialisation des politiques emploi formation



La Région s'est engagée dans la territorialisation et la déconcentration d'une partie significative de ses politiques de l'emploi, de la formation et d'action économique, en cherchant à l'articuler au mieux avec les territoires de projets et les bassins de vie. Elle offre ainsi aux acteurs territoriaux une marge de manœuvre accrue dans les réponses aux enjeux qu'ils identifient.

Contrat territorial emploi formation (CTEF)

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 16, 17 ET 18 FÉVRIER 2005 N°05-02-161

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI :

- MESURE III-1 « LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL EMPLOI FORMATION (CTEF) »
- MESURE III-2 « L'EXPÉRIMENTATION D'UN ESPACE PARTICIPATIF DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION »
- MESURE III-4 « LA GÉNÉRALISATION D'UNE INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES »

Les Contrats territoriaux emploi formation (CTEF) visent à améliorer l'accès, la sécurisation, le maintien à l'emploi et à la formation des Rhônalpins. Cette nouvelle démarche mobilise l'ensemble des acteurs locaux dans la gestion locale de l'emploi, conforte le dialogue social et permet d'impulser des actions répondant aux besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Un espace de concertation

La démarche des Contrats territoriaux emploi formation procède d'une volonté globale :

- de responsabiliser les acteurs locaux,
- d'expérimenter un espace de projet, de coopération, de construction de stratégies communes autour de l'emploi et de la formation, mais aussi une recherche de proximité à l'égard des publics, des entreprises et des territoires.

L'instance territoriale participative est l'espace d'information et de concertation qui construit et suit le Contrat territorial emploi formation. Il est coprésidé par un élu régional et un représentant de l'État.

La construction du contrat

Le diagnostic et les enjeux

Élément essentiel des CTEF, le diagnostic partagé a vocation à identifier les enjeux du territoire en matière d'emploi et de formation en lien avec la stratégie de développement économique et du potentiel des ressources humaines. Il est partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire.



Le plan d'actions

Véritable colonne vertébrale des CTEF, le plan d'actions sur 3 ans permet de dégager le projet du territoire qui découle du diagnostic.

Il répartit les responsabilités dans la mise en œuvre des actions et la mobilisation des moyens et se décline en programmations annuelles.

Le diagnostic et le plan d'actions sont les documents de référence du CTEF.



Les programmations annuelles

Elaborées à partir du plan d'actions, les programmations permettent de mobiliser les dispositifs de la Région selon deux modalités :

- la mobilisation d'outils dans le cadre d'une enveloppe financière territorialisée définie par la Région (« Droit de tirage ») ;
- la sollicitation, en dehors de l'enveloppe, de mesures et dispositifs relevant du niveau régional.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Territoires

La Région à l'écoute

Dans le cadre de la démarche de **démocratie participative** engagée par la Région Rhône-Alpes, les citoyens sont acteurs de la construction des politiques locales d'emploi et de formation par leur implication dans l'instance territoriale participative.





Les Contrats territoriaux emploi formation en Rhône-Alpes

27 territoires communs d'intervention Etat-Région ont été définis. Ils couvrent l'ensemble du territoire rhônalpin.

Dispositifs régionaux de l'emploi et de la formation



COMMISSIONS PERMANENTES DU :

- 6 OCTOBRE 2005, N°05-02-617- « ACCORD CADRE RÉGIONAL ENTRE LA RÉGION ET L'INTERMIFE »
 - 20 JUILLET 2005, N°05-02-501- « ACCORD CADRE RÉGIONAL ENTRE LA RÉGION ET L'URACIFF »
 - 20 JANVIER 2005, N°05-02-010 - « ACCOMPAGNEMENT DES RÉSEAUX D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION »
 - 23 JUIN 2005, N°05-02-400- « CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION RHÔNE-ALPES, L'ÉTAT ET LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE »
 - 7 AVRIL 2005, N°05-02-188- « CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANPE »
- MESURE III-3 « LA STRUCTURATION DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Pour la mise en œuvre de ses politiques, la Région Rhône-Alpes s'appuie sur un réseau de partenaires qui orientent les Rhônalpins vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins.

La Région contractualise chaque année avec les réseaux d'accueil, d'information et d'orientation qu'elle cofinance, en particulier les Missions locales, les MIFE et les Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC). Dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, la Région a signé des conventions de partenariats avec l'ensemble des grands réseaux régionaux (ANPE, Missions locales et PAIO, CIF-CIDE, Intermife, Fonction publique territoriale). D'autre part, elle s'attache à rendre ses dispositifs complémentaires en concertation avec tous ceux qui œuvrent en faveur de l'emploi en particulier les Conseils généraux. La Région a également redéfini les Contrats d'études prospectives (CEP) et les Contrats d'objectifs qu'elle signe avec les branches professionnelles.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Orientation et connaissance des métiers

Commission régionale d'évaluation et de suivi des fonds régionaux accordés aux entreprises

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2004 N°04-04-741

MESURE III-6 « LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DES FONDS RÉGIONAUX ACCORDÉS AUX ENTREPRISES » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Les politiques régionales se situent dans un contexte économique qui exige une capacité d'adaptation permanente. La Région a souhaité se doter d'une commission régionale lui permettant d'évaluer au mieux ses politiques publiques et de mesurer l'impact des fonds attribués aux entreprises sur l'emploi.

La commission régionale d'évaluation et de suivi des fonds régionaux accordée aux entreprises répond aux objectifs suivants :

- évaluer chaque dispositif d'aide régionale en termes de développement économique territorial ;
- mesurer les effets directs et indirects sur l'emploi ;
- apprécier la qualité des relations de travail et du dialogue social dans les entreprises ;
- formuler des propositions permettant d'améliorer l'efficacité des dispositifs régionaux en matière d'économie et d'emploi ;

La commission régionale d'évaluation a déjà lancé plusieurs chantiers : inventaire de tous les fonds accordés aux entreprises au niveau régional selon les différentes formes d'intervention de la Région, étude de plusieurs dispositifs (emplois tremplins, actions dans le domaine du tourisme, Mondial des Métiers, actions collectives en matière économique), réflexion sur les critères à mettre en œuvre pour mesurer le lien entre fonds accordés, emploi et dialogue social...

Contact : Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies



Dialogue social territorial

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 23 ET 24 JUIN 2005 N°05-02-473
MESURE III-7 « L'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL » DU PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

La Région prolonge le dialogue social initié lors de la conférence pour les politiques en faveur de l'emploi en Rhône-Alpes en s'appuyant sur l'expertise et la concertation des partenaires sociaux pour la mise en œuvre des mesures pour l'emploi, tant au niveau régional que territorial.

La politique en faveur du soutien au dialogue social permet aux partenaires sociaux une implication dans le suivi du Plan régional pour l'emploi par un apport d'expertise dans l'identification des besoins des publics, des entreprises et des territoires ainsi qu'une participation à l'élaboration des réponses aux enjeux territoriaux identifiés.

La Région soutient également la formation et l'information des cadres des organisations aux enjeux des politiques régionales d'emploi et de formation. Elle assure un défraiement pour les dépenses engagées lors de la participation aux différentes instances de concertation territoriales, dans le cas où celles-ci ne sont pas réglementairement prises en charge.

Contact : Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle
Service Accompagnement et développement de l'emploi



Contacts utiles

RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle

Service Accompagnement et développement de l'emploi - Tél.: 04 72 59 41 34
Service Qualification et développement des compétences - Tél.: 04 72 59 51 59 ou 53 92
Service Orientation et connaissance des métiers - Tél.: 04 72 59 41 21
Service Territoires - Tél.: 04 72 59 45 80
E-mail : defc@rhonealpes.fr

Direction de l'Apprentissage

Tél.: 04 72 59 48 28
E-mail : dap@rhonealpes.fr

Direction de l'Economie, du tourisme, de la recherche et des technologies

Tél.: 04 72 59 49 45
E-mail : dertt@rhonealpes.fr

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Rhône-Alpes ^{Région}